



Swiss Life Premium Comfort Uno (3b) – épargner tout en bénéficiant d'opportunités de rendement intéressantes

Vous souhaitez économiser de manière ciblée afin de concrétiser vos objectifs et vos souhaits, tout en bénéficiant d'opportunités de rendements intéressantes? Grâce à des portefeuilles de fonds gérés professionnellement, Swiss Life Premium Comfort Uno vous permet de réaliser des économies tout en optimisant votre charge fiscale.

Défi et solution

Vous voulez profiter de la vie en vous préoccupant le moins possible des questions financières. Swiss Life Premium Comfort Uno est le choix idéal si vous souhaitez économiser pour l'avenir de manière ciblée avec un potentiel de rendement plus élevé, tout en bénéficiant de revenus exonérés d'impôts.

Fonctionnement

Avec Swiss Life Premium Comfort Uno, vous placez chaque mois un montant fixe. Vous disposez pour cela de quatre portefeuilles de fonds. Avec votre conseiller, vous choisissez la solution qui correspond à votre profil risque-rendements personnel ainsi qu'à votre horizon de placement.

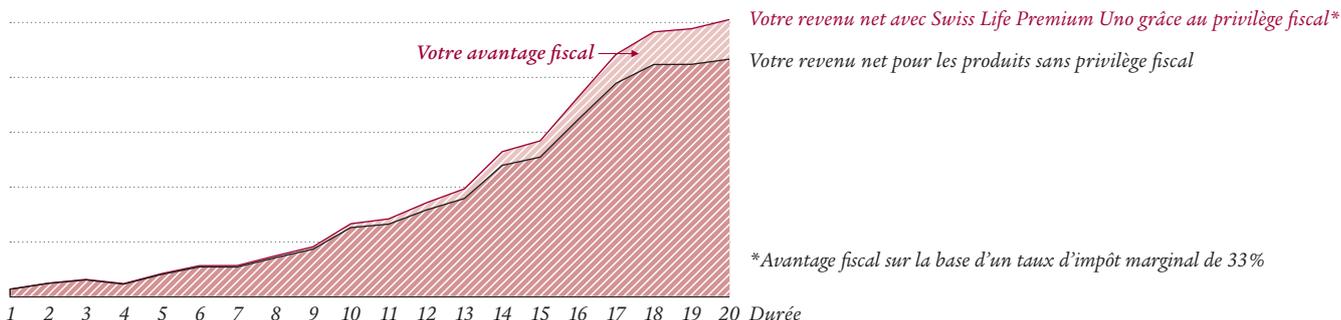
Gérant d'actifs leader au bénéfice d'une expérience de plus de 150 ans dans la gestion de fonds, Swiss Life accorde le plus grand soin à la gestion de chaque portefeuille. Pour constituer les portefeuilles, nos spécialistes en placements prennent toujours en compte les fonds de placement les plus performants de leur catégorie.

À la fin de la durée du contrat, votre fortune est transférée automatiquement vers un placement peu risqué dans le cadre de la gestion du plan de sortie. Votre fortune est ainsi moins soumise aux fluctuations du marché et vous gagnez en sécurité.

Vos avantages

- **Opportunités de rendement:** l'évaluation professionnelle du portefeuille par Swiss Life Asset Manager vous ouvre des opportunités de rendement intéressantes. Si vous redoutez les turbulences du marché, nous restructurons votre avoir en parts de fonds, à votre demande, en un placement peu risqué, et le réintégrons par la suite à votre portefeuille de fonds. Vous financez Swiss Life Premium Comfort Uno grâce à des primes mensuelles. Vous réduisez ainsi les risques et augmentez vos opportunités de gain.
- **Avantages fiscaux:** dans une assurance vie liée à des parts de fonds de placement, les revenus des placements sont exonérés d'impôts, sous réserve de certaines conditions.
- **Flexibilité:** vous pouvez opter pour un autre portefeuille de fonds gratuitement pendant la durée du contrat.
- **Simplicité:** vous n'avez pas besoin de vous occuper des décisions de placement. Le portefeuille de fonds sélectionné est géré selon votre stratégie de placement par nos experts en placements.
- **Protection financière:** protégez-vous et votre famille contre les conséquences financières d'une maladie, d'un accident ou d'un décès.

Votre avantage avec Swiss Life Premium Comfort Uno grâce au privilège fiscal



Faits et chiffres

L'offre

Type d'assurance

Assurance vie liée à des parts de fonds du pilier 3b, sans prestation en cas de vie garantie.

Swiss Life Premium Comfort Uno propose au choix un capital décès garanti ou l'exonération des primes en cas d'incapacité de gain.

Financement

Versement de primes mensuel

Placements

Quatre portefeuilles de fonds au choix, gérés par Swiss Life Asset Managers. Ils se distinguent par le montant de la part en actions.

Avoir Comfort (facultatif)

Vous pouvez demander le versement des distributions du fonds dans l'avoir Comfort, que nous rémunérons à un taux basé sur ceux du marché à court terme.

Les prestations

Prestations

- En cas de vie, vous percevez la valeur de vos parts de fonds
- En cas de décès, vous percevez la valeur actuelle de vos parts de fonds, au minimum le capital décès garanti (si celui-ci est assuré)
- En cas d'incapacité de gain, Swiss Life continue de vous verser la prime (si la variante correspondante a été choisie)

Privilèges fiscaux

- En cas de vie: aucun impôt sur le revenu
- Pendant la durée contractuelle: impôt sur la fortune calculé sur la valeur de rachat (cantons seulement)
- En cas de décès: pas d'impôt sur le revenu (impôt sur les successions selon les cantons)

Risques

La prestation en cas de vie et en cas de décès (si elle n'est pas assurée) n'est pas garantie. La prestation d'assurance correspond à la valeur de la part de fonds. Vous supportez le risque de fluctuations de valeur. Si l'évolution de la valeur des parts de fonds est insuffisante au-delà de la durée contractuelle, la prestation d'assurance peut être inférieure à la somme des primes.

Les possibilités

Changement de portefeuille de fonds

Vous pouvez toujours opter, sans aucun frais, pour un autre portefeuille de fonds parmi les quatre choix proposés. L'avoir en parts de fonds peut en outre être entièrement transféré vers un placement peu risqué puis réintégré au portefeuille, aussi souvent et longtemps que vous le désirez.

Gestion d'un plan de sortie

Votre avoir en parts de fonds est automatiquement transféré par étape vers un placement peu risqué.

Assurances complémentaires optionnelles

- Rente en cas d'incapacité de gain
- Capital supplémentaire en cas de décès.

Interruption du paiement des primes

Possible dans 5 ans

Mise en gage

Possible

Prêts

Possible

Versement anticipé/Rachat

Possible

Augmentations des primes

Possible

Attribution bénéficiaire

Au choix

«Prends les devants.»

Quelles sont les prochaines étapes? Les réponses à vos questions

Les solutions de prévoyance ne sont pas toujours évidentes à expliquer, nous en sommes bien conscients. Votre situation personnelle mérite un conseil sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter. Vous trouverez toutes les informations relatives à notre produit *Swiss Life Premium Comfort Uno* sur notre site Internet sous: www.swisslife.ch/fr/premiumcomfortuno



Contactez votre conseiller ou appelez-nous au 043 284 33 11.

Précision d'ordre juridique: la présente brochure est un document de marketing. Les données y figurant sont purement informatives. Elles ne constituent en rien une offre ou une recommandation pour l'achat ou la vente des placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement.